

Service instructeur
Direction des Opérations
Foncières et Immobilières

N° 39103-07

Service consulté
Direction des Routes et
des Transports

**DECLASSEMENT DE DELAISSES PROVENANT DU DOMAINE PUBLIC
DEPARTEMENTAL**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet d'une part, de prescrire à HUNINGUE, l'ouverture d'une enquête publique d'un délaissé de la R.D. 21 III, en vue de son aliénation aux propriétaires riverains ; à REGUISHEIM, l'ouverture d'une enquête publique permettant le classement de l'ancienne route militaire dite de la Chapelle, dans le domaine public départemental et, d'autre part, d'approuver à HARTMANNSWILLER, le déclassement dans le domaine privé départemental, d'un délaissé de la R.D. 5 pour permettre un échange avec un propriétaire riverain ; à BUHL et à BANTZENHEIM, le déclassement d'un délaissé des R.D. 429, 39 et 468, en vue de leur aliénation aux propriétaires riverains ; à MEYENHEIM, le déclassement d'une surlargeur de la R.D. 201 dans le domaine public communal et la signature du procès-verbal de transfert de gestion correspondant, pour permettre la desserte d'une zone à urbaniser.*

1°) R.D. 21 III – Commune de HUNINGUE

Le Département du Haut-Rhin a été saisi par deux particuliers qui souhaitent acquérir chacun un délaissé de la R.D. 21 III en nature de talus et reliant le trottoir existant à leur propriété.

Par lettre du 3 novembre 2006, Monsieur le Maire de HUNINGUE ne voit aucune objection à ce projet, d'autant plus que l'aménagement projeté serait dans la continuité des propriétés voisines.

Il semble donc envisageable d'accéder à cette requête, laquelle n'est pas préjudiciable pour le Département du Haut-Rhin, sous réserve au préalable de la réalisation d'une enquête publique de déclassement.

2°) Commune de REGUISHEIM – Ancienne route militaire dite de la Chapelle

Afin de permettre l'ouverture à la circulation de l'ancienne route militaire dite de la Chapelle à REGUISHEIM, le Département du Haut-Rhin envisage de classer ce tronçon routier dans le domaine public départemental.

Cette nouvelle route départementale qui prendra le numéro 50, reliera la R.D. 2 bis et la R.D. 3 bis.

Au préalable, il y a lieu de procéder à la réalisation d'une enquête publique de déclassement.

3°) R.D. 5 – Commune de HARTMANNSWILLER

Dans sa séance du 13 janvier 2006, votre Assemblée a adopté :

- le principe du déclassement d'un délaissé de la R.D. 5 à HARTMANNSWILLER pour permettre un échange avec un propriétaire riverain ;
- l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la commune précitée du 6 février au 8 mars 2006 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de déclassement de ce délaissé.

4°) R.D. 429 – Commune de BUHL

Dans sa séance du 13 juillet 2006, votre Assemblée a adopté :

- le principe du déclassement du délaissé de la R.D. 429 à BUHL, en vue de son aliénation au propriétaire riverain ;
- l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la commune précitée du 18 au 30 octobre 2006 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de déclassement de ce délaissé.

5°) R.D. 39 et 468 – Commune de BANTZENHEIM

Dans sa séance du 8 septembre 2006, votre Assemblée a adopté :

- le principe du déclassement du délaissé des R.D. 39 et 468 à BANTZENHEIM, permettant son aliénation au propriétaire riverain ;
- l'ouverture d'une enquête publique, conformément aux dispositions du Code de la Voirie Routière.

Aucune observation contraire à ce projet n'ayant été formulée au cours de l'enquête publique qui s'est déroulée sur le territoire de la commune précitée du 16 au 30 octobre 2006 inclus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable quant au projet de déclassement de ce délaissé.

6°) R.D. 201 – Commune de MEYENHEIM

La commune de MEYENHEIM envisage la réalisation d'une voie le long de la R.D. 201, afin de permettre la desserte d'une zone à urbaniser.

Le domaine public routier départemental étant assez large à cet endroit, il peut être envisagé de déclasser la surlargeur nécessaire à la réalisation de cette desserte dans le domaine public communal.

Compte tenu des nouvelles dispositions des articles L 131-4 et L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une route départementale et son classement en voirie communale ne nécessitent plus d'enquête publique à la condition que cette solution n'ait pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. Ce qui n'est pas le cas en l'espèce. La présente procédure n'entraînera donc pas de sortie du domaine public, mais transfert d'un domaine public à l'autre.

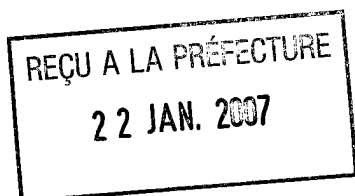
Dans ces conditions, deux délibérations concordantes de la Commission Permanente du Conseil Général et du Conseil Municipal sont suffisantes pour permettre ce déclassement et ce classement dans la voirie communale.

Cette opération domaniale sera concrétisée par la signature d'un procès-verbal de transfert de gestion.

En conclusion, je vous propose :

- pour l'opération de HUNINGUE, de m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique de déclassement d'un délaissé de la R.D. 21 III, en vue de son aliénation aux propriétaires riverains ;
- pour l'opération de REGUISHEIM, de m'autoriser à prescrire l'ouverture d'une enquête publique afin de permettre le classement dans le domaine public départemental de l'ancienne route militaire dite de la Chapelle ;
- pour l'opération de HARTMANNSWILLER, de m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement dans le domaine privé départemental, d'un délaissé de la R.D. 5, et permettre un échange avec un propriétaire riverain ;
- pour l'opération de BUHL et de BANTZENHEIM, de m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement dans le domaine privé départemental, de délaissés des R.D. 429, 39 et 468, en vue de leur aliénation aux propriétaires riverains ;
- pour l'opération de MEYENHEIM, de m'autoriser à signer l'arrêté de déclassement et le procès-verbal de transfert de gestion d'une surlargeur de la R.D. 201 dans le domaine public communal, afin de permettre la desserte d'une zone à urbaniser.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Charles Buttner".

Charles BUTTNER